

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

ORDRE DU JOUR

La convocation a été adressée à chacun des conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le 16 mars 2026.

Rapport n°1 : l'élection du Maire

Approbation de la proposition de PV du CM du 03/02/2026

Rapport n°2 : détermination du nombre d'adjoints

Rapport n°3 : l'élection des Adjoints

Rapport n° 4 : désignation des conseillers délégués

Rapport n° 5 : fixation des indemnités des élus

Rapport n° 6 : majoration des indemnités de fonction des élus municipaux - commune anciennement chef-lieu de canton

Conformément à l'article L 2121-7, lors de la première réunion du conseil municipal et immédiatement après l'élection du Maire et de ses Adjoints, **lecture sera faite de la charte de l'élu local** prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT.

Le Maire,
Anthony TRIFAUT

